

Mais le Duc de Saxe-Gotha s'est excusé d'accepter une pareille commission, contre un Prince puissant comme le Roi de Prusse, & qui lui-même alléguoit des raisons dont il sembloit que le Corps de l'Empire étoit en droit d'examiner le fondement, avant que l'on ne procédât aux voyes extrêmes qu'admettent les Constitutions du Corps Germanique. L'Empereur n'ayant point trouvé que le Duc de Saxe-Gotha dût être dispensé de la commission qui lui avoit été déléguée, Sa Maj. Imp. lui a adressé de nouvelles monitions sur ce sujet. Le Duc, en témoignant tout le respect & la déférence possibles envers le Chef de l'Empire, persiste néanmoins jusqu'à présent à alléguer les raisons qu'il croit légitimes pour lui servir d'excuse.

Nous avons dit le mois passé que le Comte de Pergen, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Maj. Imp. auprès des Cerces antérieurs de l'Empire, étoit allé faire un tour à *Wirtzburg*: Il en a fait également un à *Darmstadt*, où il a proposé un engagement à ces deux Cours pour fournir quelques troupes à l'Impératrice-Reine. Mais ces deux Cours se sont excusées d'y entrer, sur la situation critique où l'Allemagne se trouvoit. Le Comte de Pergen est allé ensuite à *Francfort*, & s'y est acquitté auprès du Magistrat d'une commission qui a eu quatre objets; le premier, de faire marcher une partie de la garnison de cette Ville, avec 24 pièces de canon, pour le service de Sa Maj. Impériale: le second, d'y interdire les enrôlemens pour les Prussiens, ainsi que dans l'étendue du District de la Jurisdiction: le troisième, de faire des dispositions pour le prochain passage du Corps de troupes Françaises destiné à aller au secours de
l'Impé: